



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

**RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

**AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2008
RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX 2007**

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Jean-Claude EVESQUE, président, Mme Rosette FREITAG, Mme Mireille CARDINAUX, MM. Richard AGUET, Alain BETTEMS, Guy MERCIER, membres et Tobias MEYER, rapporteur, s'est réunie le jeudi 22 mai 2008 à 08h00 à la salle de la Municipalité, afin d'étudier ce préavis.

Nous remercions M. Francis LIARD, Syndic, et Mme Sylvie FAVRE, boursière, pour leurs explications données pendant la réunion de la Commission.

Le Syndic nous résume que les rentrées des impôts sur le revenu ont été diminuées de CHF 1.435 millions, car il y avait un cumul de remboursements d'impôts, effectué en échange de la taxation au forfait, qui a été encaissée pour les 5 dernières années pour un montant excédentaire de CHF 682'000 par rapport au budget prévu.

Déjà comme l'année passée, les traitements et vacations de la Municipalité sont moindres que prévus, étant donné qu'il y avait moins d'affaires que prévu à traiter en 2007. En outre, les frais d'honoraires et études pour le plan de zone sont réduits, du fait que le Plan Directeur Communal est toujours reporté à ce jour.

En plus, en tenant compte des économies additionnelles que la Municipalité a fait pendant l'année passée, et des remboursements des acomptes pour la péréquation et la facture sociale payés en trop, la Commune a réalisé en 2007 un bénéfice net de CHF 117'690.40, au lieu d'un déficit budgétisé de CHF 443'663.

La Commission a revu les comptes et elle a fait un pointage sur les positions suivantes:

110.3102.00: Dépenses inhérentes aux permis de construire: toutes les pièces justificatives sont en ordre.

110.3199.00: Dépenses diverses administratives: pièces en ordre, la COGEFIN fait remarquer qu'il faudrait profiter de l'escompte, par exemple de 3 %, pour paiement des factures dans les 10 jours.

110.3659.00: Subsidés et dons divers : les dons versés par la Commune sont plus importants, vu le soutien à l'Arboretum de CHF 10'000 au lieu des 5'000 prévus, ceci est dû au fait que Bougy n'a pas contribué avec sa part.

110.4319.01: Contribution pour développement durable : les CHF 12'000 de rentrées sont des subsides fédéraux et cantonaux.

351.3141.00: Entretien divers : il y a un dépassement du à la réfection des peintures et des sols de l'appartement communal de 2 pièces ½.

354.3141.00: Entretien du bâtiment : la COGEFIN prend connaissance des dépassements dus à la pose des abats-sons pour réduire l'effet sonore de cloches de l'église de Féchy.

430.3142.00: Entretien des Routes, surfacages: les pièces sont en ordre.

430.3147.00: Entretien Ruisseaux: les pièces sont en ordre.

Comptes série 32: Forêts et pâturages: toutes les pièces sont en ordre.

450.4354.00: Vente produits récupération: là aussi comme précédemment, toutes les pièces sont en ordre, mais la COGEFIN fait la remarque d'y mettre éventuellement une rubrique pour "travaux en faveur de tiers".

460.3144.00: Entretien des égouts et canalisations: les pièces sont en ordre.

330.3011.00: Vignolage: La COGEFIN note le bénéfice d'environ CHF 13'0000 sur les vignes communales, il y avait plus de ventes de moût que prévu grâce à la récolte favorable.

460.3199.00: Frais divers et épuration: les dépenses non budgétées y sont dus au remboursement des taxes de raccordement de M. DaCosta, qui est maintenant raccordé au réseau de Perroy.

580.3199.00: Temple et cultes - frais divers: dépense plus importante due à la plaquette de présentation de l'église de Féchy.

9282.002.00: Fonds de réserve investissements futurs : le contrôle des crédits accordés et les dépenses réellement effectuées sont bien conformes selon la tenue des comptes.

Dans le rapport de la fiduciaire, la COGEFIN remarque que les débiteurs au montant de CHF 63'850.85 sont des impôts non payés au 31 décembre 2007, et que la somme totale des débiteurs est passée de CHF 850'000 de l'exercice 2006 à CHF 200'000 en date du 5 mai 2008.

La COGEFIN note que les emplacements des travaux sont bien mentionnés dans les libellés des comptes, ce qui facilite leur interprétation.

Concernant la trésorerie, la COGEFIN relève que la Commune a bien géré par placement les liquidités variables du compte de chèques postaux. Mme FAVRE nous fait remarquer qu'il y a un taux préférentiel de 2 % sur ce compte à partir de 500'000 CHF de cash depuis le 1^{er} janvier 2008.

La fortune de la Commune est de CHF 5'471'303.42 en 2007, en légère augmentation par rapport à 2006 qui avait vu un chiffre de CHF 5'420'041.

Il y a aussi la fiduciaire Lambelet SA qui a examiné les comptes de la Commune. Son rapport de révision note la recommandation d'accepter les comptes 2007 tels que présentés.

La COGEFIN tient à féliciter Mme FAVRE pour la tenue des comptes, parfaitement claire et soignée.

Une fois tous les préavis débattus, l'après-midi était consacrée à la visite des forêts communales avec l'aimable présence de M. François MARTIGNIER, le forestier cantonal et de Jean-Daniel STOCKY, Municipal, qui nous ont expliqués les manières d'exploitation et de conservation de ces magnifiques bois.

Après discussions et délibérations, les membres de la Commission de Gestion proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy d'accepter les comptes 2007 tels que présentés et d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de Gestion et des Finances.

Pour la Commission de Gestion et des Finances:

Le Président:



Les Membres:

R. Freitag

Guy M...


Jean-P...


R. A...-t

